



## Convocation à l'Assemblée communale ordinaire

Lundi 15 décembre 2025 à 20h  
au bâtiment communal, Rte de la Forêt 26, Ferpicloz

Tractanda

### **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 23 juin 2025**

Le procès-verbal ne sera pas lu.

### **2. Approbation de la révision totale des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS)**

En présentant une révision totale de ses statuts, l'ARS a comme objectif de positionner le district de la Sarine comme moteur de développement, renforcer les synergies entre les 25 communes qui le composent et développer des projets au profit de toute la région. Même si l'association est active depuis 2022, des modifications du cadre légal exigent aujourd'hui que les enjeux de développement territorial, économique et touristique soient coordonnés à l'échelle du district. Les collaborations intercommunales qui existent actuellement à plus petite échelle doivent également être revues sur la base de la nouvelle loi sur les agglomérations. Ce contexte offre une opportunité aux communes sarinoises de collaborer sur les thématiques clefs pour le développement du district, de le doter des infrastructures nécessaires et d'assurer une partie de leur financement au moyen de subventionnements fédéraux et cantonaux. L'ARS a dédié une page internet où vous trouverez toutes les informations pertinentes et tous les chiffres. Utilisez le code QR !

2.1 Prévis de la commission financière.



### 3. Approbation de la convention intercommunale relative au cercle scolaire de Bois-d'Amont et Ferpicloz

Cette nouvelle convention a pour but de régler la collaboration intercommunale pour les tâches relevant de la compétence des communes - concernant la scolarité obligatoire - pour les transports scolaires, les services auxiliaires et l'entretien des bâtiments et d'en fixer les modalités financières.

Elle remplace la convention établie en 2021.

#### 3.1 Préavis de la commission financière

### 4. Budget 2026

#### 4.1 Présentation générale du budget du compte de résultats

Compte	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits	Comptes Charges	2024 Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	290,720.00	5,960.00	299,730.00	5,960.00	228,109.35	3,325.20
			284,760.00		293,770.00		224,784.15
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	34,010.00	5,200.00	32,750.00	5,200.00	26,326.05	6,177.95
			28,810.00		27,550.00		20,148.10
2	FORMATION	429,160.00	31,540.00	445,740.00	31,500.00	420,368.17	29,799.00
			397,620.00		414,240.00		390,569.17
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	24,150.00		22,240.00		20,249.62	
			24,150.00		22,240.00		20,249.62
4	SANTÉ	122,790.00	1,800.00	126,820.00	1,800.00	123,536.50	324.00
			120,990.00		125,020.00		123,212.50
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	178,320.00	16,000.00	133,160.00	600.00	112,572.08	575.70
			162,320.00		132,560.00		111,996.38
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	133,580.00	3,450.00	137,500.00	3,510.00	135,899.20	4,330.05
			130,130.00		133,990.00		131,569.15
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRAIN	213,990.00	178,290.00	210,280.00	173,060.00	197,254.67	159,152.72
			35,700.00		37,220.00		38,101.95
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	6,590.00		6,160.00		2,488.10	
			6,590.00		6,160.00		2,488.10
9	FINANCES ET IMPÔTS	147,590.00	1,103,410.00	143,630.00	1,033,310.00	229,003.08	1,292,122.20
			955,820.00		889,680.00		1,063,119.12
		1,580,900.00	1,345,650.00	1,558,010.00	1,254,940.00	1,495,806.82	1,495,806.82
Excédent de charge			235,250.00				
Excédent de charge					303,070.00		
		1,580,900.00	1,580,900.00	1,558,010.00	1,558,010.00	1,495,806.82	1,495,806.82

#### 4.2 Préavis de la commission financière

#### 4.3 Présentation du budget des investissements

##### a) Réfection de l'enveloppe du bâtiment scolaire à Ependes CHF 28 000.--

Il a été constaté des manquements au niveau thermique concernant l'école d'Ependes. Une analyse énergétique du bâtiment a été réalisée par une entreprise spécialisée qui

préconise la pose d'un crépi isolant. Pour mémoire, la commune de Ferpicloz est co-propriétaire du bâtiment ; la part à notre charge est de 20% du total.

*Coût de l'amortissement annuel (3%, durée 33,33 ans) : CHF 840.--.  
Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.*

**b) Signalisation et marquages des passages à piétons** CHF 9 000.--

Pour donner suite à un contrôle effectué par les services de l'Etat, différents défauts de signalisation des passages à piéton sont à corriger. Il est également prévu de refaire le marquage à certains endroits près des passages à piéton.

*Coût de l'amortissement annuel (5%, durée 20 ans) : CHF 450.--.*

*Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.*

**c) Achat d'une balayeuse** CHF 10 000.--

La balayeuse actuelle ne donne plus satisfaction et elle s'adapte difficilement au véhicule de la voirie.

*Coût de l'amortissement annuel (10%, durée 10 ans) : CHF 1 000.--.*

*Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.*

**d) Révision du plan d'aménagement local (PAL)** CHF 45 000.--

Le PAL a été approuvé cet été, mais il y a des conditions à mettre en œuvre. Pour mettre en place les mesures édictées et mettre également à jour les documents utiles, nous devons mandater notre urbaniste. Les futurs émoluments du canton sont inclus dans le montant.

*Coût de l'amortissement annuel (10%, durée 10 ans) : CHF 4 500.--.*

*Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.*

#### 4.4 Préavis de la commission financière

#### 4.5 Vote final sur le budget du compte de résultats

#### 4.6 Vote final sur le budget des investissements

### 5. Divers / Informations

Présentation, par Mme Carole Brodard, de l'avancée du projet « Ensemble à Ferpicloz ».

En tant que coordinatrice sociale et communautaire, son rôle est d'aller à la rencontre des citoyens, de prendre note des besoins exprimés, de les communiquer à la commune et ensuite de créer les occasions d'y répondre tout en favorisant les liens entre toutes les générations.

**Vous pouvez obtenir plus d'informations et consulter tous les documents relatifs à ce tractanda sur notre site internet [www.ferpicloz.ch](http://www.ferpicloz.ch) ou auprès de l'administration communale.**

